



Interview de Lucien BOURGEOIS

Lucien BOURGEOIS est sociologue rural à l'IPAR (Initiative Prospective Agricole et Rurale, Sénégal)

Que montre la crise alimentaire en matière de régulation?

Tout d'abord que les prix ont doublé voire triplé. Les raisons le plus souvent invoquées sont la faible offre mondiale de céréales et le niveau des importations chinoises. Or la réalité est différente. Les récoltes de 2007 n'ont jamais été aussi abondantes dans l'histoire et les importations chinoises reculent. La flambée des cours est liée à la transformation aux Etats Unis de 60 MT de maïs en éthanol et aux déficits de stocks de céréales dans les pays riches, ce qui a donné le champ libre aux spéculateurs et aux fonds de pensions.

Autre leçon de la crise alimentaire : la libéralisation économique de ces quinze dernières années. Elle s'avère pernicieuse car elle affecte d'abord les populations les plus pauvres de tous les continents. L'alimentation n'est pas un produit de consommation comme un autre, substituable et reportable. On ne peut pas différer les besoins alimentaires d'une population.

Comment dans ces conditions revenir à des équilibres plus satisfaisants?

Grâce au développement d'organisations de marché nationales, régionales et mondiales (ensemble de régions) comme par exemple l'Union européenne, l'Alena etc...qui existent déjà.

La crise actuelle montre, s'il en est besoin, la nécessité de conduire des politiques agricoles visant à garantir la sécurité alimentaire dans tous les pays. « On ne peut pas faire confiance au PED pour nous nourrir », a déclaré Georges Bush pour justifier le Farm Bill. Imaginer une régulation mondiale avec un seul pilote comme le propose l'OMC est illusoire. Si on ne peut pas s'entendre dans l'Union européenne avec nos amis, comment voulez vous que l'on s'entende à l'échelle de la planète ?

Dans ces conditions, les OP peuvent elles se substituer à un Etat défaillant, c'est dire à en l'absence de politique ?

Elles sont impuissantes face à la mondialisation et à la dérégulation. Elles ne peuvent pas se substituer à l'Etat car ce n'est pas de leur ressort. Tout au plus peuvent-elles intervenir entre autre en développant des mécanismes d'assurances récolte ou des marchés à terme. Mais ils sont très coûteux car les services rendus doivent être rentables et rémunérer les capitaux investis. Or un Etat n'a pas ce souci. Sa logique repose sur la nécessité d'assurer un service public.

Le danger des OP dans le cas où les Etats sont défaillants est d'avoir encore plus de difficultés à coopérer, à renforcer leurs actions et à assurer leur service auprès des agriculteurs. Il est difficile d'imaginer une organisation économique de producteurs sans un cadre étatique qui garantisse les règles communes (règles du jeu à observer). Lorsque la police est inefficace, on a toujours peur du conducteur qui ne respecte pas le code de la route !

Conclusion : une situation actuelle dévastatrice pour l'industrie-agro alimentaire.

Il serait bien de rappeler que les politiques agricoles de l'après guerre de l'UE et des USA ont reposé sur les leçons des crises de 1929. Les économistes et les politiques avaient alors appris que le rôle de l'Etat est d'empêcher la volatilité des prix en instaurant un contrôle des échanges, une politique de stockages et en régulant la production. Depuis quelques années, ils ont cru à nouveau que le marché allait être capable de s'autoréguler. Or les événements de ces derniers mois démontrent au contraire que le marché est incapable de le faire naturellement. Instaurer des mécanismes de régulation s'avère indispensable. La volatilité des prix est une catastrophe pour les pays en développement mais aussi dans les pays riches et en particuliers, pour les éleveurs et l'ensemble des industries agroalimentaires (IAA).

L'essor commercial et industriel repose sur les produits transformés et par conséquent sur les IAA. Mais à condition qu'elles puissent assurer leur approvisionnement sur des marchés de matières premières régulés. L'Union européenne a remporté la compétition vis à vis des Etats Unis qui

privilégient les matières premières agricoles brutes aux dépens de la transformation. C'est à ce titre qu'elle doit imposer ses propres règles commerciales sur la scène internationale. Les dégâts en matière d'emploi liés à la volatilité des prix peuvent être considérables et empêchent la mise en œuvre d'une véritable politique industrielle et permet donc un approvisionnement des consommateurs à coût raisonnable.